



**Union Syndicale Départementale CGT
Santé et Action Sociale 04**

42 Bd Victor Hugo 04000 Digne-les-Bains
Tel : 06 36 47 97 49 ou Tel : 06 74 28 55 19
Email : cgtsantesocial04@gmail.com



LES ENJEUX DU TRAVAIL EN 12H00

Le développement du travail en 12h00 à l'hôpital est une des conséquences de l'introduction du Lean Management au sein de nos établissements basé sur l'optimisation du temps de travail. La crise sanitaire qui nous a percuté ces dernières semaines a entraîné une généralisation des 12h00 dans les hôpitaux et les EHPAD sous couvert de plan blanc et de blanc bleu, afin de pouvoir pallier au risque de manque de personnels. Mais ce qui était au départ annoncé comme "temporaire" risque fort de se pérenniser dans certains services ou établissements sous la pression soit de la direction soit d'une partie des personnels. Il est donc important d'en comprendre les enjeux et de ne pas seulement rester sur les idées reçues ou sur le superficiel.

1. QUE DIT LA LOI ?

Durée quotidienne du travail : 9 heures pour les équipes de jour, 10 heures pour celles de nuit.

Dérogation : 12 heures maximum par jour sur la base du décret n°2002-9 du 4 janvier 2002, sous réserve :

- de contraintes réelles,
- du respect du temps de repos : 12 heures consécutives/jour et au moins 36 heures consécutives/semaine,
- du respect du temps de travail : 44 heures/semaine heures supplémentaires incluses, 48 heures hebdomadaires sur période glissante de 7 jours.

Les personnels ne peuvent travailler plus de 3 jours de suite en 12 heures. Si le cadre juridique semble clair, la pratique est parfois très différente. D'où, l'importance au préalable de connaître ses droits et de les faire respecter.

On observe dans de nombreux établissements ayant mis en place les 12h00 qu'elles sont soit pratiquées aux marges de la légalité ou même dans l'illégalité avec par exemple un temps de travail en 12h15 ou 12h30 en prenant en compte les transmissions, avec également des dépassements sur le temps horaire hebdomadaire maximum autorisé.

2. QUELLES INCIDENCES FINANCIÈRES POUR L'ÉTABLISSEMENT ?

Certaines directions sont tentées par la mise en œuvre des 12h00 dans un objectif purement comptable mais les objectifs recherchés sont à nuancer.

En effet, des études d'associations de directeurs d'hôpitaux expliquent qu'il y a un double gain à court terme : un lien direct par le passage de 3 équipes à 2 équipes de 12h00, et un lien indirect du fait de la réduction des coûts liés à l'absentéisme (diminution des mensualités de remplacement, CDD, intérim...).

Cependant, ces mêmes études mettent en avant des dépenses supplémentaires à long terme au regard de l'accumulation de fatigue des personnels et de l'augmentation de l'absentéisme engendrées.

3. QUELLES INCIDENCES POUR LES PERSONNELS ?

Les arguments favorables souvent mis en avant sont la réduction du nombre de jours de travail, l'augmentation des temps de repos consécutifs ou encore la réduction du nombre et des frais de déplacements.

D'autres y voient également un meilleur suivi des patients sur la journée, un sentiment d'autonomie accrue ou encore une amélioration de la collaboration entre les équipes médicales et paramédicales

L'un des principaux points négatifs mis en avant concerne la fatigue :

- L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) explique que "Les postes de travail de 12 heures induisent des éveils prolongés. Rester éveillé 17 à 19 heures consécutives ralentit les fonctions cognitives et le temps de réaction selon un niveau équivalent à celui associé à une alcoolémie de 0,5 gramme/litre (1 gramme/litre pour 20 à 24 heures d'éveil)".

- Une fatigue psychique liée au nécessaire « réapprentissage » lors du retour en poste après plusieurs jours consécutifs sans travailler.

- Un sentiment de fatigue physique à long terme accroissant les risques de troubles du sommeil, irritabilité, risque d'erreur, risque d'accident de voiture sur le trajet ou encore le risque d'accident cardiovasculaire (comme le met en avant l'étude de juin 2019 de l'Inserm et de l'APHP).

On peut ajouter ensuite la perte des RTT, de certaines primes, de Week-end, perte

également d'heures lors de maladie ou de formation...

Enfin, il y a des risques importants en cas de généralisation :

- Même si parfois la mise en place des 12h00 peut être fortement plébiscitée dans certains services, sa généralisation à l'ensemble d'un établissement, parfois séduisante en théorie, se révèle contraire aux principes de management durable.

- En effet, à long terme, le travail en 12 heures apparaît inadapté pour les professionnels souffrant de fatigue physique et psychologique (allongement de la durée de travail continu, service « lourd ») et ne permet pas le nécessaire reclassement des personnels et le maintien dans l'emploi de certains professionnels (restrictions horaires ou physiologiques).

- Plus largement, le développement d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences de qualité et durable implique le maintien de cycles de travail multiples et plaide pour la mise en place d'un « système hybride ».

- Enfin, la généralisation, parce qu'elle uniformise et rigidifie le fonctionnement de l'établissement, induit une entrave à la nécessaire sauvegarde de la liberté de choix des personnels quant à l'organisation de leur temps de travail. Par ailleurs, elle implique que ceux qui ne sont pas capables ou ne souhaitent pas travailler en 12 heures sont contraints à envisager leur avenir professionnel autrement, transformant l'hôpital en tant qu'institution, en un instrument d'exclusion.

CONCLUSION

Quand on est jeune, qu'on habite près de son lieu de travail et que les plannings théoriques sont parfaitement respectés, de nombreux personnels sont alors satisfaits des 12h00. Malheureusement, on ne reste jeune qu'un temps et la pratique est souvent différente de la théorie. C'est pour cela qu'au bout de quelques années de travail en 12h00, le nombre de personnels satisfaits diminue très fortement. D'où l'importance d'être très vigilants, de réfléchir à deux fois, de ne pas être seulement dans une vision de court terme et de bien mesurer tous les paramètres.

Enfin le travail en 12h00 ne règlera pas le problème des mauvaises conditions de travail, des salaires trop bas et du manque de moyens pour nos établissements, pour cela d'autres choix s'imposent. C'est pour cela que la CGT revendique entre autres une augmentation de 300 euros minimum pour tous ainsi que la création de 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 emplois dans les EHPAD.